

# Actualités social et paie : édition 2025

3 heures et 30 minutes

Programme de formation

## Public visé

Ayant à gérer la paie ou à administrer la gestion du personnel

## Pré-requis

**Prérequis techniques :** disposer d'un ordinateur ou d'un smartphone avec un accès internet.

## Objectifs pédagogiques

- Comprendre les enjeux des dernières dispositions sur le bulletin de paie et sur l'administration du personnel.
- Fiabiliser les pratiques et progresser dans les missions d'administration du personnel.
- Transposer les acquis et identifier les actions à mettre en œuvre dans la gestion du personnel.
- Acquérir de l'autonomie par l'échange et le partage d'expérience.

## Description / Contenu

### Activité 1 : Sécuriser le passage de 2024 à 2025

Testez-vous !

- Les Emplois francs
- L'assurance chômage
- La DSN

**A vous de juger ! (Cas de jurisprudence)**

- DSN date de transmission
- Solde de tout compte
- Congés payés et Accident de travail/Maladie professionnelle

### Activité 2 : Assimiler les principales évolutions sociales à compter de février 2025 (Loi de finance et Loi de Sécurité sociale)

- Les allègements et exonérations de charges patronales
- Les contrats d'apprentissage
- Les avantages en nature
- Les arrêts de travail et les visites médicales
- La saisie sur rémunération
- L'épargne salariale : le BOSS et la PPV (prime de partage de la valeur)

### Activité 3 : Intégrer les autres dispositions

- Testez-vous sur plus de 10 nouvelles mesures !

## Modalités pédagogiques

**Avant :** Un questionnaire de positionnement

**Pendant :** mini-cas en recherchant des actions correctives, des exposés et échanges interactifs d'expérience

**Après :** Actions définies par le participant à réaliser après la formation, un questionnaire de positionnement post formation



## Moyens et supports pédagogiques

- Support de type "diaporama"
- Accès aux ressources liées à l'actualité sur [notre site internet](#)

## Modalités d'évaluation et de suivi

Quiz d'évaluation des acquis

Attestation d'assiduité et des acquis de connaissances (*sous réserve du respect des méthodes et modalités réalisées*)

Préconisation de sessions complémentaires si des besoins sont détectés